



# Ville de Cerny

## Essonne

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2025

Date de convocation : 10 janvier 2025	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 10 janvier 2025	Nombre de conseillers présents : 13
	Nombre de conseillers votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi seize janvier, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Rémi HEUDE, 1<sup>er</sup> Adjoint, à la suite de la convocation adressée le 10 janvier 2025.

Étaient présents : M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mme EYHERABIDE, M. VUITRY, Mme VUITRY, MM. PIERROT, JACQUET

Mme Alexandra EYERABIDE est arrivée à 19h06 durant la lecture de la décision n° 31-2024-1.1

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Claire CHAMBARET à M. François LACOMME  
M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE  
Mme Laurie FILLATRE à Mme Nadine-Françoise MAUGERE  
Mme Cynthia TRIMBOUR à Mme Sylvie BARBERI  
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI  
M. Erwan MERLET à Mme Joëlle VUITRY

Absents excusés : Mme Laetitia LAUTRU, M. Thomas FILLATRE, M. Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

#### N° 2025 / I / 6 – 7.1 Mise à disposition des locaux sis 11 rue Degommier : Détermination du montant de la redevance

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2144-3,  
VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2122-2 et L.2122-3,  
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,  
VU la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République par l'introduction d'un article 10-1 à la loi précitée,  
CONSIDÉRANT la décision de Madame le Maire d'autoriser l'occupation des locaux communaux sis 11 rue Degommier à Cerny, libres de tout occupant,  
CONSIDÉRANT qu'il appartient aux membres du Conseil municipal de fixer le montant des redevances d'occupation du domaine public et de déterminer le règlement d'occupation des locaux proprement dits,  
VU le projet de convention, tel que présenté à l'assemblée,  
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la commission des finances réunis le 15 janvier 2025,

L'exposé ayant été entendu,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** les termes de la convention d'occupation des locaux communaux sis 11 rue Degommier à Cerny, telle que présentée à l'assemblée,

**FIXE** le montant de la redevance d'occupation des locaux à 200,00 € par mois (hors charges),

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'occupation des locaux et toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Pour Marie-Claire CHAMBARET  
Maire de Cerny

Par suppléance,  
Rémi HEUDE, 1<sup>er</sup> Adjoint

A circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter reads "MAIRIE DE CERNY" at the top and "Essonne" at the bottom. Two small stars are positioned on the left and right sides of the circle. A handwritten signature in blue ink is written across the stamp, extending to the right.

Publié le 17/01/2025